



Toute la correspondance est à adresser impérativement à la Direction du District.

**FFF – LPIFF
DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DE FOOTBALL**

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres et Arbitres-Assistants opérant pour le compte du District de Football 93

A compter du 1^{er} juillet 2020

Indemnité de déplacement :		46 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors	30 €
	U20 U18 et U16	25 €
	U14 et U15	20 €
	Futsal	15 €

DECOMPTE DES FRAIS

Nom de l'arbitre : n° licence:

Compétition : Date :

Équipe :

Frais de déplacement : **46 €**

Indemnité d'équipement : €

TOTAL : €

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

**NON-PAIEMENT
DES INDEMNITES D'ARBITRAGE**

Prière de retourner dans les meilleurs délais cette feuille dûment remplie, **sans la découper**, au Secrétariat de la CDA 93
Toute demande mal renseignée ne sera pas traitée

Nom :

Match n° : Lieu : à : heures ...

Équipe :

Catégorie :

Compétition : Championnat : Division : Poule :

Coupe

Stade :

DONNER LES RAISONS DE CE NON-PAIEMENT

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et Signature :